INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

À la séance régulière des membres du conseil de la Ville de La Sarre tenue le 01 septembre 2015, à 19 h 30 en l'endroit habituel et où sont présents le maire, monsieur Normand Houde, ainsi que mesdames et messieurs les conseillers Rita B. Barrette, Renée Thiboutot, Sébastien Bélisle, Louis Côté, Richard Mailloux et Yves Dubé formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Normand Houde.

Étaient également présents : monsieur François Casaubon, directeur général et greffier; monsieur Jocelyn Caron, directeur des travaux publics ; monsieur David Poirier, directeur de l'urbanisme et madame Ginette Coulombe, secrétaire.

2015-119 Le procès-verbal de la séance du mois précédent ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

2015-120 Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Yves Dubé et résolu, les crédits étant actuellement disponibles, que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 31 août 2015, au montant de 597 823,86 $.

2015-121 AVIS DE MOTION est donné qu'à une prochaine séance de ce conseil un règlement sera présenté dit règlement amendant le règlement 14-98 concernant les animaux.

2015-122 Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu que le conseil approuve les dépenses pour les travaux de *Resurfaçage avec enrobé bitumineux paré à froid,* dits travaux exécutés sur le chemin du rang 8 et 9 Ouest pour un montant subventionné de 40 000 $, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

2015-123 Il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu que le conseil approuve les dépenses pour les travaux de *Drainage pluvial et asphaltage,* dits travaux exécutés sur la rue Saulnier pour un montant subventionné de 12 000 $, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

CONSIDÉRANT QUE *l'entente de développement culturel* entre le gouvernement du Québec et la Ville de La Sarre vise à mettre en œuvre un partenariat entre ces acteurs majeurs du développement local ;

CONSIDÉRANT QUE *l'Entente de développement culturel* est un outil de concertation dans la planification des besoins, des activités, des infrastructures et des moyens financiers ;

2015-124 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Sébastien Bélisle et résolu d'entériner la convention à intervenir entre la ministre de la Culture et des Communications, la Ville de La Sarre et la Commission des Loisirs inc. concernant *Le développement culturel*, pour l'année 2016 et qu'à cette fin, la municipalité débourse une somme de 20 000 $.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Le maire, monsieur Normand Houde, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

2015-125 Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par la conseillère Rita B. Barrette et résolu que madame Lise Gaignard, directrice des loisirs et de la culture soit mandatée par la Municipalité afin de négocier les modalités qui régiront la prochaine entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des communications du Québec.

Le maire, monsieur Normand Houde est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport du C.C.U. concernant le plan d'affichage de BHP Billiton situé au 17, 5e Avenue Est.

Compte tenu que le projet est conforme au règlement sur les PIIA, car tous les critères sont respectés;

2015-126 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu d'accepter le projet d'enseigne tel que proposé, afin de permettre au demandeur d'obtenir le versement de la subvention.

2015-127 Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu que la conseillère Rita B. Barrette soit désignée à titre de mairesse suppléante pour le prochain terme de quatre mois.

2015-128 Il est proposé par le conseiller Sébastien Bélisle, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu que la séance soit levée.

Normand Houde,
Maire

François Casaubon
Greffier